



ASSOCIATION PATRIMONIALE
INTERNATIONALE

Au service des patrimoines communs



Rapport d'audit

« Conditions et moyens de la réduction de l'exposition des personnes aux pesticides en Occitanie : quelles stratégies pour les acteurs du Cœur d'Hérault ? »

Rédigé sur la base de la présentation qualifiée par les personnes auditées
présentes le 15 octobre 2020

Commanditaire : DRAAF / DREAL / ARS Occitanie

Collectivité locale partenaire : Sydel Pays Cœur d'Hérault

Conduite de l'audit / rédaction : Matthieu Ollagnon – Ollagnon Stratégies
Emergentes

Coordination / Supervision : Marianne Redon / Henry Ollagnon –
Association patrimoniale internationale

Table des matières

CADRE DE LA DEMARCHE..... 3

RAPPORT D'AUDIT 5

IDENTIFICATION 5

DIAGNOSTIC DE L'ACTION ENGAGEE 27

PROSPECTIVE 35

PROPOSITIONS D'ACTION 39

LISTE DES PERSONNES AUDITEES 47

Cadre de la démarche

Le présent audit patrimonial a été mis en œuvre à **l’initiative de l’Etat** (DRAAF, DREAL et ARS Occitanie), en lien **avec une collectivité locale partenaire**, le Sydel du Pays Cœur d’Hérault.

La commande est celle d’une démarche exploratoire sur la réduction de l’exposition aux pesticides, en particulier dans l’air, explicitement orientée vers **la recherche d’une co-construction stratégique**.

Dans cette perspective, la proposition faite par l’équipe est celle d’un audit patrimonial, démarche stratégique orientée vers la *compréhension et la prise en charge du problème par les multiples acteurs concernés dans une situation identifiée comme complexe*.

Ce que n’est pas l’audit patrimonial

La présente démarche n’est ni une enquête sociologique, ni une étude statistique, ni un débat public ou tout autre dispositif de concertation visant uniquement à permettre l’expression confidentielle des opinions et à éclairer le maître d’ouvrage quant à une décision à prendre.

Ce qu’est l’audit patrimonial

L’audit patrimonial est une démarche d’écoute active des acteurs en situation complexe. Le présent audit a vu la mobilisation de **30 acteurs du territoire** (viticulteurs, élus, habitants, associations, agents publics, etc.), représentant autant que possible la diversité stratégique existant autour de la question.

Les acteurs sont sollicités en tant qu’experts d’un problème, ici :

*Conditions et moyens d’une réduction de l’exposition des personnes aux pesticides en Occitanie :
quelles stratégies pour les acteurs du Cœur d’Hérault ?*

Chacun est audité selon la même grille d’analyse **IDPA**, basée sur quatre points :

- **Identification** de la problématique,
- **Diagnostic** des actions engagées pour répondre à la problématique,
- **Prospective**, c’est-à-dire grandes tendances d’évolution (scénarii) possibles de la problématique selon l’audité,
- Propositions d’**Actions** émises par la personne auditée.

Les auditeurs objectivent et reformulent avec les personnes auditées leur expertise de la situation et ils la consignent sous forme de verbatim.

A la fin du processus, les auditeurs produisent **une synthèse de l’ensemble des verbatims**, en visant une prise en compte de la totalité des propos exprimés. Cette synthèse est réalisée **sous forme IDPA** et vise à rendre compte d’un panorama stratégique exhaustif.

Déontologie

L'ensemble de la démarche est conduit dans le respect d'une déontologie stricte. Celle-ci est exprimée, en cinq points, à chaque personne auditée et engage l'équipe d'audit :

- Les entretiens sont **libres et volontaires**, chacune des personnes auditées est informée du libellé de la question qui est « d'intérêt potentiellement commun » et qui fait l'objet de l'audit patrimonial, ainsi que du nom du commanditaire.
- L'auditeur garantit la **confidentialité** des propos.
- L'expertise recueillie **n'engage ni le commanditaire, ni l'auditeur, ni la personne auditée** dans une obligation d'agir.
- **L'auditeur engage sa responsabilité** personnelle dans la rédaction des documents de restitution, qui s'opère selon la même grille stratégique.
- La **diffusion** des documents est **du ressort du seul commanditaire**.

Avertissement

Le présent audit vise à refléter la diversité des points de vue et n'a en aucun cas pour objet de rendre compte d'un rapport de force.

Il est rédigé sur la base de la présentation power-point présentée aux personnes auditées présentes et qualifiée le 15 octobre 2020 à Montpeyroux. Il en reprend autant que possible les formulations exactes ; aux fins de lisibilité du texte, des ajouts ou et des réorganisations légères ont été opérés, en veillant à préserver le sens de la version initiale. En dernier ressort, cependant, seule la version présentée le 15 octobre 2020 fait foi.

Rapport d'audit

IDENTIFICATION

QUALITES.

Le territoire.

Un pays magnifique ...

Les personnes rencontrées décrivent un pays magnifique, avec un climat exceptionnel, entre Larzac et plaine, marqué par le travail de l'Homme (les vignes, l'olivier, les mazets, les murets) et la garrigue. Ils évoquent le berceau d'une civilisation de la vigne, vieille de 2500 ans et encore dominante il y a quarante ans.

« Certains ont connu la puissance d'un mode de vie agricole, qui mêlait l'agriculture, la chasse, la pêche, la coopération, la mutualité et les foires. »

Dans un univers mouvant.

Ce territoire est en évolution sociale rapide, avec l'arrivée massive de populations nouvelles qui n'ont pas l'intuition de cette civilisation et restent encore distincts des habitants traditionnels.

« Cela commence à se mixer, mais cela ne se passe pas forcément. »

Ouvert aux grands flux (autoroutes), il conjugue une grande attractivité, un fort potentiel agricole et, pour certains, une souffrance sociale réelle (Gilets Jaunes).

La qualité de vie dans le territoire : un complexe de qualités.

Dans ce processus de changement, la qualité de vie dans le territoire apparaît dans l'audit comme le produit de l'équilibre entre plusieurs dimensions :

- La qualité des milieux, des paysages et de l'environnement...
- La qualité de l'air ...
- La qualité de l'eau...
- La qualité de la santé...
- ... Et la possibilité de pouvoir se promener sans être confiné chez soi.
- ...Mais aussi le dynamisme et la qualité de la vie commune.

Cette dimension relationnelle de la qualité de vie conduit certains à remarquer qu'elle n'est pour l'instant pas collective.

« Les anciens, font les fêtes traditionnelles et déplorent que les nouveaux ne viennent pas. »

La viticulture dans le territoire.

Une ressource et une identité.

« Le vin fait partie du patrimoine commun et de l'identité du territoire. »

70 à 80% des surfaces du territoire sont reliées à la vigne. Celle-ci ne représente cependant que 2,9% du bassin d'emploi, bien qu'elle reste prédominante dans le paysage agricole et qu'il existe peu de maraîchage. La viticulture des coteaux (Terrasses du Larzac, etc.) est décrite par ailleurs comme plus marquée par le bio que celle de la plaine.

Cette viticulture est décrite, par les personnes auditées, comme une production agricole à part dans le paysage français (par ses rythmes de travail, la taille des exploitations, 10 ou 20 hectares, le travail du produit). Certains remarquent qu'il est possible, dans ce territoire, de faire un vin d'excellente qualité.

Si les coopératives occupent historiquement une place au cœur de l'identité des villages, certains évoquent également le développement des caves particulières. Dans ce dernier cas, de la relation directe au client revêt une importance particulière :

« Viticulteur, c'est un des derniers métiers agricoles où l'on est maître de sa commercialisation et de ses prix ».

La qualité de vie des viticulteurs, une « équation-qualité » que chacun doit piloter dans son exploitation.

La qualité de vie de chaque viticulteur dans son exploitation est multidimensionnelle. Chacun gère et ou hérite d'arbitrages pour piloter dans son exploitation un « **complexe de qualités** ». Celui-ci inclut :

- La **qualité du vivant** (santé de la vigne, du sol, des Hommes).
- La **qualité de la vie quotidienne** (pénibilité du travail, possibilité de repos, disponibilité de la main d'œuvre, tranquillité administrative).
- La **qualité relationnelle** (qualité des relations à la famille, à la profession, aux voisins, qualité de l'image du métier, qualité de l'harmonie entre les rythmes propres et ceux de la société).
- La **sécurité morale** (liberté et respect de l'autonomie du producteur, estime de soi, tranquillité, etc.)
- La **qualité du vin** produit.
- La **qualité économique** : rentabilité, qualité de la valorisation des produits, qualité du rapport coût d'exploitation/bénéfice.

La qualité du vin, une équation à plusieurs variables.

La qualité du vin est, elle aussi, multi-dimensionnelle, pilotée par chaque producteur et met en jeu :

- La **qualité gustative**.
- La qualité du **travail de la vigne** (avec un débat sur l'enherbement).
- Le fait d'être **représentatif de son terroir**.
- La **qualité de l'interaction entre la vigne et le sol**, et la vie du sol.
- La **qualité économique** du produit : permet-il de vivre ?
- Etc.

Un autre marqueur qualité, les appellations.

Un autre marqueur qualité est celui des appellations. Celles-ci certifient un processus de fabrication et un terroir. Tradition languedocienne, elles s'empilent sur le territoire et se partagent entre AOC Languedoc, appellations locales, et IGP. Il est à noter que chacune d'entre elles renvoie à des rendements différents : des terrasses du Larzac (45hecto/hect) au vin de pays (80 hecto/hectare).

Deux types d'accès au marché et une demande qui évolue.

Le marché apparaît travaillé par la question du bio : les metteurs en marché... négociants et grandes surfaces... exercent une pression pour des normes environnementales. A celle-ci, selon certains, répondent les AOC...

La vente en coopérative est largement évoquée, avec une valorisation moindre pour certains et une exposition à des cours qui fluctuent et qui impose du rendement...

Au même moment, la vente directe se développe. Celle-ci nécessite de convaincre l'acheteur sur la qualité de l'exploitation elle-même. La qualité de la relation au client en est en particulier un enjeu fort, et ce alors que les clients expriment de plus en plus de demandes environnementales.

En parallèle, les personnes auditées font état de la PAC, en en parlant comme d'un cadre qui pousse plutôt à chercher des marchés à l'export.

Les produits phytosanitaires

Un enjeu autour de la notion de pesticides

Il apparaît en premier lieu que le terme de pesticide ne fait pas consensus.

« Le terme de pesticide n'est pas apprécié par le milieu agricole. »

Les produits peuvent être viticoles ou vétérinaires et beaucoup soulignent que leur usage n'est pas limité à la viticulture. Certains préfèrent cependant les termes de produits phytosanitaires, ceux-ci ne devenant pour eux des pesticides qu'en cas de pollution.

Pour d'autres, le pesticide est un médicament, celui de la plante... qui permet de gérer des menaces sur la récolte (mildiou, oïdium, flavescence dorée, concurrence hydrique). A ce titre, le traitement de la Flavescence dorée est souvent évoqué comme une obligation qui s'impose à tous (trois traitements réglementaires).

Une réponse aux enjeux de main d'œuvre

Le modèle viticole a évolué (de 5/6 hectares par exploitation à une trentaine), conduisant à un besoin de main d'œuvre accru. Pour beaucoup, malgré leur coût, les pesticides et herbicides fournissent cette main d'œuvre et un gain de temps conséquent.

« Sur une petite exploitation cela prend du temps d'épamprer à la main. Sur les cépages où il y a beaucoup de pampre, l'épamprage chimique va plus vite qu'un homme. »

Pour beaucoup, un usage massif des produits phytosanitaires a eu lieu dans les années 70/80. Celui-ci s'est cependant affiné et réduit depuis. Par ailleurs, cet usage rejoint un enjeu patrimonial : par la force de travail qu'ils remplacent, les pesticides permettent de garder dans les familles du foncier qu'il ne serait sinon pas possible de travailler.

Une sécurité qui demande des sécurités

L'enjeu pour les viticulteurs est de ne pas mettre en danger la récolte, en quantité et en qualité.

« Que l'on traite avec des produits bio et du conventionnel, si on ne traite pas on ramassera beaucoup moins. »

Ceux-ci sont alors décrits comme une logique assurantielle face à une attaque, alors que le « risque à ne pas produire » a toujours un coût.

Dans le même temps, cette stratégie est présentée comme créatrice d'insécurité. L'usage des produits phytosanitaires est très souvent visible par le voisinage : il se voit (épandages, pulvérisateurs, combinaisons) et souvent se sent. Qui plus est, plusieurs produits phytosanitaires intègrent une odeur répulsive (qui pour certains ne renseignent pas sur la toxicité effective). Leur usage s'accompagne d'un délai de réentrée sur les parcelles, à propos duquel les non-viticulteurs ne sont souvent pas renseignés.

Le désherbage, enjeu de production et symbole.

Pour beaucoup, l'enjeu majeur est le désherbage. Celui-ci permet d'enlever les plantes concurrentes en eau et matières nutritives ; de réduire l'oïdium et le mildiou et, pour certains, de garder les vignes propres.

Celui-ci est décrit comme un travail éreintant qui se faisait auparavant à la pioche, remplacé par le désherbage chimique et/ou le labour mécanique. Pour certains, une suppression des désherbants est désormais impensable pour ce qu'elle représente, en travail, en bilan carbone (mécanisation) et en termes de signal envoyé à la profession.

Dans cette perspective, le débat sur le glyphosate est fréquemment évoqué. Celui se caractérise par une forte pression des médias et une grande diversité de points de vue. Son interdiction représente pour certains une perte de rendement, alors que les modèles de rentabilité ont changé, pour d'autres, la sortie d'une dépendance... Beaucoup la ressentent comme une injonction venue de l'extérieur, sans tenir compte de la condition agricole.

« Supprimer les désherbants et les tracteurs, vu ce qu'on souffert les anciens, c'est de la maltraitance ».

Conventionnel, bio, raisonné : un positionnement face aux produits phytosanitaires, qui est aussi une identité

Trois types de pratiques agricoles sont présentes sur le territoire, avec des visions différentes de l'identité, de la modernité et des produits phytosanitaires.

- Le conventionnel « traditionnel », qui tend à diminuer.
- L'agriculture raisonnée avec des labels (HVE, Terra Vitis) qui reposent sur un ensemble de paramètres contrôlables à ne pas dépasser.
- La viticulture en agriculture biologique, qui utilise des produits phytosanitaires d'origine naturelle, du cuivre et du soufre.

Les pratiques en bio ou en HVE, sont en particulier décrites comme très valorisées socialement. Certaines évoquent une facilité à se dénigrer mutuellement, chacun pouvant percevoir l'autre comme dévalorisant sa pratique.

Pour autant, la majorité des viticulteurs sont déjà pratiquement en Terra Vitis et HVE, du fait de l'adaptation aux contrôles liés à la PAC mais aussi des actions engagées par les coopératives et les AOC.

Une relation aux pesticides qui est aussi un rapport aux autres

La relation aux pesticides apparaît étroitement liée à la façon dont le producteur touche le marché. Coopérative ou vente directe, la relation au client final est au cœur du sujet.

Elle renvoie également aussi à des visions de la notion de patrimoine (qualité des sols et/ou de la santé financière) et relation à la parenté :

« Transmettre des vers de terre est un patrimoine. »

Beaucoup évoquent des normes professionnelles implicites, construites par le travail des générations, en particulier autour de l'usage et du bénéfice des produits phytosanitaires. Le lien aux ascendants et les visions différentes de la tradition sont en jeu : revenir sur les pesticides peut vouloir dire retrouver le sens du métier paysan et pour d'autres trahir le parcours des anciens.

Entre bio et conventionnel se dessine une frontière que pour certains l'on ne peut pas facilement franchir dans un sens ou dans l'autre.

L'exposition, l'impact

La toxicité et l'exposition : des réalités difficiles à objectiver

Pour beaucoup, les produits phytosanitaires sont intrinsèquement toxiques et l'exposition est une réalité physique : on est en contact avec le produit ou pas.

Pour quelques-uns, la toxicité est liée à des doses cumulées et une pollution diffuse dans l'environnement. Pour d'autres, celle-ci correspond à un contact sans mise en place des protections minimales (pour l'utilisateur, pour le voisin ou celui qui est touché par la dérive).

Pour certains, l'exposition est surtout relative à ce que l'on observe et ce que l'on sent.

« Peut-être que le viticulteur envoie moins de produits phytosanitaires dans la nature que le producteur de blé dans la Beauce. Ce dernier a un pulvérisateur cent fois plus gros, mais personne ne le voit. »

Pour certains, ce terme relève du monde de la santé et n'est pas entré dans le vocabulaire agricole, alors que c'est en train de devenir une épine dans le pied du territoire. Enfin, en tout état de cause, l'exposition réelle de l'Homme est très difficile à évaluer.

Une exposition à plusieurs niveaux (agriculteurs, promeneurs, etc.)

L'exposition des viticulteurs et utilisateurs est souvent évoquée... avec un lien à un certain nombre de pratiques (protection, délai de réentrée), mises en œuvre ou non. Beaucoup remarquent également une nette progression en termes de pratiques d'une génération à l'autre.

L'autre population concernée est celle des riverains et des habitants. Certains évoquent une préoccupation particulière autour des femmes enceintes.

« Les gens n'ont pas pu aller à l'école au moment des épandages ».

Le degré d'exposition est, pour certains, à intégrer directement dans la qualité de vie du territoire

De multiples visions de la réduction de l'exposition

Pour certains, l'exposition reste maîtrisée par les délais de réentrée et les délais d'utilisation des produits phytosanitaires. Pour d'autres, l'enjeu est réel et concerne autant les agriculteurs conventionnels que bio. Il ressort de l'audit que, pour certains, la réduction de l'exposition peut procéder :

- De l'arrêt d'utilisation des pesticides, presque la sortie d'une dépendance.
- D'un enjeu d'information des utilisateurs et habitants.
- D'un enjeu de mise de distance : distance aux habitations, ZNT (des parcelles et des produits phytosanitaires), zones tampons, etc.
- D'un enjeu technique autour des procédés d'épandage (appareils confinés, etc.) et des mesures de protection (haie).

Un sujet ressort également autour du calcul des indicateurs techniques de mesure de l'exposition : on sait calculer l'usage (IFT) et non l'exposition.

Un impact qui inquiète et reste difficile à évaluer

Si certains évoquent une toxicité immédiate et beaucoup font état d'un impact à long terme :

- Malformations des enfants, pubertés précoces, risques génétiques sur les lignées (en particulier des utilisateurs) ;
- Cancers, infertilité, Parkinson, Alzheimer, perturbations endocriniennes, voire pour certains, localement une diminution de population qu'il faudrait étudier.

D'autres évoquent une proximité du vivant qui augmente d'autant l'acuité des enjeux :

- Plus les produits phytosanitaires visent des formes de vie proches de l'Homme,
- Plus ils sont dangereux, avec une inquiétude sur de nouvelles familles bloquant la respiration des mitochondries.

Pour certains, il s'agit là d'une réelle question de santé publique, d'un problème pour les utilisateurs et d'un effet de la proximité entre les parcelles et les maisons.

Pour beaucoup, les conséquences sanitaires sont difficiles à évaluer, en particulier en cas d'« effet cocktail » et le décalage entre l'exposition, les études et la découverte des problèmes de santé.

Des histoires personnelles reliées aux pesticides

Si l'objectivation des impacts reste difficile, de nombreuses personnes auditées ont évoqué des situations qu'elles relient directement aux effets d'une exposition :

- *Mon père (...) est mort d'un cancer (...), je ne saurai jamais si c'est lié aux produits qu'il utilisait.*
- *Plusieurs personnes disaient avoir des problèmes de santé qu'ils relient à l'agriculture.*
- *Le JA est père de famille aussi et a souvent vu son grand père mourir.*
- *Mon père est mort de parkinson et il était agriculteur.*
- *Il y a beaucoup de cas autour de moi (...).*
- *Dès qu'un agriculteur arrive pour consulter, un cancer de la prostate ou du pancréas, c'était dû au produit...Les gens qui n'ont jamais utilisé ces produits n'ont pas ces cancers...*
- *Moi, mon père est mort d'un cancer...et je peux vous en parler des traitements.*

- *Mon grand-père est mort dans d'atroces souffrances.*
- *L'exposition au phyto. Je suis le premier touché, mon papa est mort d'une maladie neurodégénérative.*

Un impact sur la biodiversité et l'eau dont les proportions font débat.

En plus de l'impact sur la santé humaine, c'est également pour certains, la santé du sol qui est dégradée par les produits phytosanitaires. Or, de celle-ci dépendent :

- La qualité du vin, la résilience alimentaire du territoire,
- La résistance au feu et la qualité patrimoniale du terrain.

Cet impact parfois décrit comme visible sur la chaîne alimentaire et les gibiers. Certains évoquent au contraire une inversion de la tendance en Cœur d'Hérault :

« Des espèces dites en déclin comme les macro-insectivores semblent plus présentes que prévues ».

Cet impact reste cependant difficile à évaluer, la biodiversité résultant d'un complexe de facteurs (géologie, nature du parcellaire). Un effet est néanmoins signalé sur le règne végétal et en particulier les câpriers. D'autres font état d'un déséquilibre général favorisant la propagation de la maladie. Un questionnement a également lieu autour de l'impact sur l'eau, décrite comme un patrimoine commun... avec un enjeu de disponibilité quantitative et de concurrence hydrique.

Les pesticides, mal inévitable, dépendance ou « moment » dans l'histoire de l'agriculture ?

L'exposition reste fortement liée à l'usage. Pour certains, celui-ci diminue globalement (du fait du prix, des risques et de l'évolution des consciences). Pour d'autres, l'agriculteur reste coincé entre deux menaces : attenter à sa santé ou cesser d'exister économiquement. Il se trouve engagé, pour certains, dans une course au rendement qui pousse à l'usage des produits phytosanitaires, surtout en coopérative.

Il s'agit au-delà d'une question de modèle humain et économique :

« Il y a une difficulté à revenir en arrière alors que le pesticide a été vécu comme une libération ».

Certains évoquent une « dépendance culturelle aux pesticides » avec des enjeux de formation qui évacuent les notions d'écologie et de système.

Pour certains, des approches alternatives existent (stimulation des défenses de la vigne), pour beaucoup les produits phytosanitaires sont un mal inévitable :

« Il vaudrait mieux qu'il n'y ait rien, mais le métier d'un agriculteur est de sauver ses cultures ».

Beaucoup soulignent que, même en bio, les problèmes majeurs de la viticulture l'oïdium et le mildiou n'ont que des réponses chimiques : le soufre et le sulfate de cuivre en particulier.

La place de chacun et l'espace commun

La juste distance : les enjeux d'urbanisme et d'aménagement du territoire

Le territoire est marqué par un petit parcellaire rattrapé par l'urbanisation. Celui-ci est touché par le mitage, qui crée les conflits ; avec des habitants qui ne sont souvent pas sensibles au monde de la vigne.

« Les données du problème sont figées dans la géographie : les maisons sont près des vignes. »

Sont évoqués également des usages très différenciés de cette zone rurale péri-urbaine (viticulture, course à pied.). Ceux-ci peuvent se rencontrer à certains moments de l'année. Pour certains, la nuisance est arrivée de la société, pas de l'agriculteur : les POS se sont agrandis sur les terres agricoles. Pour beaucoup, il devient impératif de concilier dans l'aménagement activités agricoles et habitat.

Pour beaucoup, ce qui est en jeu est la qualité de la vision et de l'action des élus sur la place de l'agriculture dans le projet de territoire. Sont évoqués en particulier : l'aménagement (ZNT), la construction de stations de nettoyage, le projet de territoire et les documents d'urbanisme.

Cohabitation ou séparation ?

Un sujet fort apparaît sur la gestion du bâti agricole, avec un enjeu de mise à distance et de gestion de l'interface entre espace résidentiel et agricole. La réglementation pousse à regrouper les bâtiments agricoles pour éviter le mitage et les conflits d'usage : certains notent l'amorce dans la région du développement de « hameaux agricoles » séparés.

La sortie de l'agriculture du village, une tendance de fond qui n'est pas toujours bien vécue

« Les agriculteurs gèrent le paysage et donnent à manger aux gens et on leur demande de s'éloigner. »

En même temps, face à la pression foncière, la préservation des espaces agricoles péri-urbains devient un enjeu. Certains déplorent des zones commerciales qui se développent sur des terres agricoles (Salamane).

La fin d'un accord sur les qualités à attendre de la campagne ?

Beaucoup évoquent une remise en cause de ce que signifie habiter la campagne... avec des populations qui cohabitent et qui n'ont pas du tout le même rapport à la nature.

« Des jardins bio à côté d'une agriculture intensive, la préservation des escargots à côté d'une pratique de la chasse... »

« .. Quelqu'un qui a toujours connu le monde traditionnel de génération en génération était accompagné et bercé par ça (...) est souvent plus compréhensif que celui qui arrive et qui croit qu'il n'est que à la campagne et qui ne s'attend pas au bruit (...), le tracteur qui démarre à 4 h du matin, le dérèglement de certains animaux, l'utilisation de certains produits phytosanitaires. »

Certains remarquent que ces nouvelles demandes peuvent aussi concerner des anciens habitants. La question, pour certains, est celle de l'accord pour hiérarchiser les qualités.

Il faut hiérarchiser les préoccupations, entre ceux qui vivent d'une activité et ceux qui ont un usage autre de la nature.

Certains font état d'un enjeu de perspective générale sur le vivant, les exploitations, le conseil agricole, la formation et l'industrie : s'agit-il d'une lutte ou une coopération avec la nature ? Doit-on miser sur l'observation et/ou des process industriels ?

Un sujet qui monte dans la société et le quotidien

Ces questionnements vont au-delà de l'univers viticole. Beaucoup témoignent d'une préoccupation grandissante de la société, facilitée par la nature même des produits phytosanitaires.

« Leur chimie est facilement transposable : celui qui a déjà utilisé une bombe insecticide peut extrapoler ce qui se passe sur un champ ».

Certains évoquent une focalisation sur la santé des enfants. Cette préoccupation sur la santé concerne également les viticulteurs.

« Les viticulteurs savent qu'ils s'empoisonnent et qu'ils s'empoisonnent ».

Pour beaucoup, le sujet n'a pas de traduction politique et/ou associative en Cœur d'Hérault et ne mobilise pas le grand public de manière structurée.

La vision des tracteurs et des pulvérisateurs, même pour les viticulteurs bio, reste cependant immédiatement assimilée au poison et est souvent un point de départ des questionnements. Pour certains, cette question de l'exposition aux pesticides arrive au travers des médias (avec un « événement Elise Lucet »), de l'extérieur et des écologistes.

Une qualité du lien agriculture/société sous tension

De fait, le lien agriculture/société démarre de plus en plus sur la question des pesticides ...

« Il y a des agriculteurs qui sont agressés. Quand vous vous promenez avec votre appareil de traitement, des gens vous montrent le poing. C'est très mal vécu... »

... avec une adaptation du comportement des viticulteurs à la préoccupation ambiante... et un impact sur la confiance au sein même de la filière.

« Quand je vois arriver un gars à vélo, je m'arrête »

Pour certains, le monde agricole va exploser sous les contraintes et le regard de la société qui pollue massivement et le prend comme bouc émissaire.

« Les agriculteurs se sentent comme des gens qui ont un bouton sur le visage et attendent qu'on leur fasse une remarque. »

Est aussi en jeu la place du travail agricole dans la nouvelle configuration :

« Les gens sont mécontents de voir des tracteurs sur la route et (...) les villages sont envahis de voitures ».

L'enjeu est l'établissement d'une relation de confiance, alors que celle-ci subsiste pour beaucoup avec l'ancien monde rural. Pour certains, la crédibilité de l'agriculture pour assurer l'indépendance alimentaire de la France est en jeu.

Une beauté qui inquiète : questionnements autour de l'identité du territoire.

Pour ce qui est de la crédibilité, l'image de qualité des vins fait l'objet d'un patient travail depuis des années... et s'associe à une image du territoire devenu un enjeu économique dans un univers mondialisé.

« Il y a peu d'endroits au monde où l'on vend des vins chers dans des endroits moches. »

Avec la question des pesticides, pour certains, la beauté du territoire commence à poser question, alors même qu'elle est soumise à la pression urbaine. Le travail sur l'image doit être celui de tout un territoire et dans cette perspective la qualité environnementale du pays et de la viticulture doit pour certains absolument être prise en charge.

« Un territoire, avec le Salagou, qui peut être un territoire d'excellence environnementale ».

La qualité de l'information et de l'intercompréhension

Pour certains, la population a conscience des épandages, bien qu'elle n'en soit presque jamais informée. Pour d'autres, les gens n'ont pas la conscience des enjeux et passent à côté des vignes fraîchement traitées. Pour d'autres encore, des peurs légitimes s'expriment mais proviennent pour partie d'une méconnaissance technique, qui empêche d'évaluer les situations.

« La majorité de la population ignore qu'ici on a presque supprimé les insecticides pour la cicadelle (...). »

L'information inquiète, faute d'un lien qui reste à construire. Certains font état des craintes de certains agriculteurs à informer la population sur les produits phytosanitaires qu'ils utilisent.

Pour d'autres, les préoccupations sur l'agriculture sont difficiles à comprendre du point de vue agricole alors que la qualité de l'eau est bonne et que l'environnement est empoisonné par toutes sortes d'autres activités humaines. Pour certains, la société en général prend conscience de l'impact de l'agriculture, et la connaissance produite, bien que peu fiable, est un enjeu politique.

La place de chaque catégorie d'habitants et sa légitimité à engager le territoire.

Pour certains, l'antériorité de l'agriculture doit être prise en compte. Les viticulteurs, de plus, se sentent souvent remis en cause dans leur rôle de gestionnaires avisés de certaines qualités du territoire. Ceci advient dans un contexte où toutes sortes de structururations extérieures (PAC, réglementation, médias, etc.) ont un impact lourd.

Par ailleurs, des demandes sont portées par des acteurs non viticoles parce qu'elles concernent le territoire où ils vivent. Une question est posée, portant avec elle un risque de rivalité : **qui est légitime pour gérer le vivant sur le territoire ?**

Un ébranlement des modes de gestion qui touche l'identité

Certains évoquent une histoire du Languedoc qui est celle d'une adaptation aux injonctions de faire tel ou tel vin.

« Les romains déjà avaient passé des lois d'arrachage pour éviter la concurrence aux vins italiens »

Ce qui est en jeu est une vision stratégique du développement : doit-on attirer des supermarchés ou coconstruire sur le territoire ?

« Le développement des pesticides correspond à une spécialisation des régions par culture : la monoculture entraîne des problématiques de peste accrue. »

Au-delà, l'audit permet de relever un questionnement sur les conditions de la gouvernance centralisée de l'agriculture, alors, que la cohérence de l'action publique paraît remise en cause : par exemple, sur l'étalement urbain, à la fois refusé et accompagné par les pouvoirs publics.

Certains évoquent la pression des normes qui tuent l'initiative. Corrélativement, des agriculteurs ne comprennent pas que l'on vienne s'immiscer dans leur activité ; de fait, la responsabilité et surtout l'identité de chacun sont en jeu.

« Quand j'en parle, je sens bien qu'on est dans du subtil...ce n'est pas une simple discussion de dangereux ou pas dangereux...on est bien dans du c'est mon identité qui est respectée ou qui ne l'est pas ».

Une question dont on parle peu, mais qui pèse

Pour beaucoup, il est difficile d'aborder ce sujet sans aboutir sur des postures de principe. De plus, pour certains, nul n'aborde la question dans un cadre officiel.

La question des pesticides est décrite comme pesant sur l'ambiance du territoire et constituant une pression sur la puissance publique.

Un enjeu est évoqué autour de la gouvernabilité. La façon de porter les sujets a évolué, avec internet et l'émergence de collectifs. Certains évoquent un risque de polarisation des populations, entre nouveaux et anciens, mais aussi entre des façons d'agir (légitimité des élus vs usage de collectifs).

Les élus locaux, avec des sensibilités variables, se trouvent en position de pivot entre les différents univers du territoire... et pour certains, le courage politique pour affirmer que l'agriculture est importante est un enjeu.

Une question sur ce que doit être le territoire : quel projet pour le Cœur d'Hérault ?

Une question apparaît prégnante : le territoire est-il l'objet d'une pure exploitation, un patrimoine privé ou a-t-il une dimension de patrimoine commun ?

« L'enjeu est de faire co-exister l'usage de l'habitat et la relation avec l'agriculteur et ses pratiques agricoles. »

La construction d'une vision globale commune des qualités du territoire et de leur gestion est en jeu :

« Pour certains, les visions de ce qui peut être fait sur le territoire diffèrent profondément entre anciens et nouveaux habitants ».

Les audités décrivent un espace commun qui impose de se parler et le souhait d'une qualité des relations entre habitants, à « faire projet » sur le territoire et à déployer des stratégies agricoles innovantes, avec une attente générale pour trouver la clé du dialogue.

« Il ne faut pas que cela arrive au conflit ».

ENTITES STRATEGIQUES

Entités naturelles et viticoles

La première entité évoquée est celle du pays et des trois communautés de communes. Une différence est soulignée entre les zones plus proches de Montpellier (Gignac, Clermont l'Hérault), soumises à une forte pression urbaine et le Haut-Pays, vers Lodève, plus rural et montagneux.

Les plaines viticoles sont décrites comme ayant une agriculture plus mélangée (conventionnelle, HVE, bio) et des coteaux plus marqués à certains endroits par le bio (Terrasses du Larzac).

Une question qui passe la barrière de l'intimité

L'importance de l'espace de l'intimité est exprimée dans l'audit. L'intimité des exploitations est en particulier soulignée, avec la frontière des parcelles, qui ressortent comme des « zones de souveraineté » des exploitants.

Corrélativement, les personnes auditées évoquent l'intimité de la maison ou du jardin des habitants.

Une grande part des évolutions se joue dans « l'intimité » des relations entre exploitants. Dans le même temps, l'exposition se joue dans la proximité, par un passage des produits phytosanitaires au travers de la limite des parcelles (odeurs, exposition aérienne).

« La question des pesticides passe entre ce que l'on voudrait être des patrimoines (privés, NDA...). »

Un vis-à-vis entre l'intime et le global

Il apparaît également que la question de l'exposition aux pesticides se situe à la jonction de l'intérêt général et de l'intérêt particulier. L'aspect multidimensionnel des qualités en jeu ressort souvent :

- La qualité de vie se joue à plusieurs niveaux et en particulier, celui de l'intimité (nuisances ou non chez soi), dans la proximité entre parcelles et maison, à l'échelle du territoire (pollution de l'air, possibilité de circuler dans la nature, etc.).
- La rentabilité des exploitations se joue elle-même à plusieurs niveaux, intimité des choix stratégiques de l'exploitant, national (état du marché, réglementation) et international (marché mondial, concurrence, contrebande de produits phytosanitaires).
- L'usage des produits phytosanitaires se décide dans l'intimité de l'exploitation mais s'inscrit dans des systèmes nationaux et mondiaux. L'exposition, quant à elle, se joue dans la proximité des fermes et des parcelles, mais la résonance médiatique est nationale et au sein du monde agricole.
- Le lien entre l'agriculture et la population se joue quant à lui à la fois au niveau de la proximité, au niveau de la proximité locale (territoire) et au niveau national (médias).

Plusieurs niveaux d'action publique, dont un « niveau territorial » mal défini, mais aux forts enjeux...

La question des pesticides apparait comme un enjeu de politique communale, où la position du maire compte.

Un « niveau territorial » mal défini est également évoqué, entre la commune et le pays, où se joue des réalités essentielles :

- La qualité de vie.
- La résistance à la pression des ravageurs se joue au niveau territorial ; si un viticulteur ne joue pas le jeu, il met tout le monde en danger.

Le développement économique durable se joue à l'échelle des communautés de communes. La qualité du portage politique, la capacité à engager l'action et l'appui aux acteurs du territoire se jouent au niveau des collectivités locales (communes, intercommunalités et Sydel).

Pour certains, cependant, une grande part de la dynamique d'un territoire se joue au niveau départemental. Au niveau régional se jouent des orientations stratégiques pour les acteurs économiques. Les politiques, aides et réglementations se décident au niveau national et européen.

La réduction de l'exposition et la gestion de la pression urbaine.

Pour ce qui est de la réduction de l'exposition proprement dite, celle-ci est pour certains un enjeu à court terme qui se joue :

- Dans la sphère des utilisateurs,
- Et au niveau de la politique nationale de santé publique, où se construit la vision du sujet, et/ou à l'échelle réglementaire européenne.

Concernant la pression urbaine, son intensité se répartit différemment, entre la proximité de Montpellier et les pentes. La planification, la politique d'urbanisme et d'occupation des sols se jouant, elle, au niveau des collectivités territoriales.

Pour certains, l'équilibre entre la métropole montpellieraine et le cœur d'Hérault se joue au niveau du Pays... mais l'ambiance et la coexistence entre anciens et nouveaux se jouent au niveau des villages.

ACTEURS CONCERNES

Pour beaucoup, la majorité de la population, si ce n'est la totalité, est concernée.

« Il y a sans doute des acteurs concernés qui ne le savent pas ».

Cependant, plusieurs grandes familles d'acteurs sont évoquées comme particulièrement touchées par ces enjeux : les viticulteurs et leur écosystème professionnel, les habitants, les élus, l'Etat et ses institutions.

Les viticulteurs.

Pour beaucoup, en premier lieu, les viticulteurs dans leur diversité (caves, coopératives, bio, conventionnel) sont concernés. Ceux-ci gèrent l'utilisation des produits phytosanitaires et sont particulièrement exposés.

Ils offrent une gestion du vivant sur le territoire qui est aussi une gestion de la qualité de vie, de l'alimentation, du paysage et du tourisme, avec une demande de confiance dans leur capacité à gérer

« Les agriculteurs ne sont pas des jardiniers, mais des gestionnaires. Il y a un lien entre qualité de l'économie, qualité du paysage et qualité du cadre de vie ».

Ceux-ci peuvent également offrir de la réassurance aux riverains et consommateurs sur l'exposition...

Ils sont, en revanche, en demande de sécurité pour leur production, de sécurité morale, sanitaire et économique, de tranquillité administrative et de qualité relationnelle et, pour certains, de progrès techniques.

L'ensemble de l'écosystème agricole apparaît également concerné : coopératives, Chambre d'Agriculture, le syndicalisme agricole, l'industrie, les conseillers et les vendeurs de produit, la filière et les metteurs en marché, les appellations (IGP, AOC) et les structures accompagnatrices (SAFER, ADASEA, enseignement agricole, organismes de recherche).

Les habitants et ceux qui passent : des exigences qui secouent les habitudes.

Les habitants, et singulièrement les nouveaux, ont souvent une forte demande de qualité de vie, de santé, particulièrement pour les enfants, de qualité paysagère, et de réduction des nuisances.

« Ce sont des populations qui ont des exigences en termes de qualité qui secouent un peu les habitudes villageoises ».

Pour certains, l'expression de ces demandes n'est pas le fait d'une majorité. Ce relatif désintérêt est alors parfois attribué à la pression du quotidien.

Ces nouveaux habitants sont également offreurs de qualité, en particulier de vie dans les villages. Leur présence permet également le maintien de certaines activités et services,

Les habitants traditionnels, quant à eux, sont décrits par certains comme plus sensibles aux contraintes des agriculteurs, mais tout autant concernés par la vie et les qualités du territoire.

« Des habitants, qui sont concernés et se taisent pour ne pas mettre à mal les agriculteurs, qu'ils voient travailler dur ».

Parmi ceux-ci, les riverains, apparaissent particulièrement concernés, tout comme ceux qui peuvent entrer dans les parcelles (chasseurs, vététistes, randonneurs), les pêcheurs et les acteurs du tourisme, qui seraient très impactés par un paysage sans vignes.

Regards croisés : un désir de local qui croise une identité installée.

Pour certains, les anciens habitants ont un rapport identitaire au lieu de vie, rapport qui intègre la dimension viticole et ses nuisances... alors que les nouveaux résidents ont une relation fonctionnelle au lieu de vie. Son choix procède souvent un calcul d'optimisation et ces nouveaux habitants sont très sensibles aux questions de nuisance.

De fait, la construction d'une vision du risque partagée est un enjeu...

Pour autant, les habitants ont un réel intérêt pour l'agriculture, même si, pour certains, les urbains sont en demande d'une image de l'agriculture (béret et pioche) plus que de l'agriculture réelle. Certains évoquent même une forme de concurrence, une interpénétration entre ville et campagne, avec un besoin de « rural » pour certains alors que les terres sont déjà appropriées.

« Les gens veulent devenir des locaux (NDA) et les anciens pensent qu'ils sont propriétaires de la terre et du territoire et ne veulent pas partager cet espace commun ».

D'autres évoquent une demande de fraternité, qui s'exprime par une attente vis-à-vis des associations.

Les élus, à la jonction entre tous les habitants et légitimes pour porter des questions pour le territoire.

Les élus et les collectivités territoriales apparaissent concernés au premier plan, au carrefour de toutes les demandes de qualité.

Leurs demandes portent sur la qualité relationnelle dans le territoire, l'emploi, la compréhension des enjeux, et de pouvoir répondre aux demandes de qualités de leurs administrés.

Les élus ont des relations diverses au monde agricole, dont, pour certains, la caution leur importe.

Ils sont décrits comme ayant une vocation motrice, une légitimité à porter des sujets, à piloter des changements et à offrir un potentiel de relation entre acteurs. Certains notent cependant que leur capacité d'investissement est limitée par l'obligation qu'ils ont souvent de travailler à côté.

Ils sont décrits comme légitimes pour définir les cadres d'orientation du territoire (occupation des sols, zéro phyto) mais aussi pour promouvoir telle ou telle production locale, pour le Département et la Région, accompagner et distribuer les aides.

Pour certains, les élus ne peuvent faire l'impasse d'une réflexion sur ces enjeux, même si leur capacité d'action est limitée.

L'Etat et les institutions.

L'Union Européenne, l'Etat et les institutions sont évoqués à plusieurs titres.

- L'Europe en autorisant ou non les substances actives.
- L'Etat, lui, est concerné :
 - Par la protection de la population et l'autonomie alimentaire nationale, qui relève de sa responsabilité
 - Par sa prérogative d'autorisation des produits phytosanitaires (ANSES), de réglementation, de contrôle et de santé publique (ARS).
 - Par la part qu'il prend dans l'orientation de la recherche, mais aussi par son implication dans les politiques économiques.

Pour certains, l'Etat est essentiellement en demande de paix sociale. Pour d'autres, il est par définition l'acteur de référence concerné par les sujets sensibles et est surtout offreur d'une capacité d'action et de décision.

Autres acteurs.

Le consommateur est souvent présenté comme l'acteur central. Il offre une réelle capacité de changement, en décidant de ce qu'il achète, mais aussi en faisant la publicité de ce qu'il aime. Un débat existe sur ce que le consommateur est prêt à faire : paiera-t-il pour une qualité supplémentaire ?

Les firmes phytosanitaires sont évoquées, avec une demande première qui est de vendre.

Des associations sont présentes sur le territoire (Terre contact, Terres vivantes, Demain la Terre,) mais restent assez peu évoquées en tant qu'acteurs concernés. Elles sont perçues par certains comme donneuses de leçons et représentent pour les autres les résidents du territoire.

L'enseignement et les associations de parents d'élèves sont présentés comme préoccupés, à l'inverse du monde médical, décrit par certains comme peu concerné.

Rencontre des offres et demandes de qualité.

Pour certains, les offres et demandes de qualité se rencontrent peu. Est parfois décrit un système d'acteurs où chacun a peu d'interaction avec les autres et où les médias ne mettent pas de liant.

Certains soulignent le déséquilibre entre l'intensité des offres et demandes de qualité : les viticulteurs sont en demande sur leur gagne-pain (sécurité, valorisation) pour certains, d'autres demandes (chasse, randonnée, VTT, etc.) sont de l'ordre du loisir...

Pour d'autres, une rencontre s'établit progressivement. Certains viticulteurs ayant des démarches agroenvironnementales répondent à l'attente des clients, de la famille, voire des confrères. Pour certains, cette rencontre est un mouvement de fond.

« Globalement, la rencontre se fait et les choses avancent, même s'il y a quelques bourrouns (têtes de mules) de part et d'autre : il va être difficile de ne pas suivre le mouvement ».

PROBLEMES QUALITES.

Les personnes rencontrées ont fait état d'une grande variété de situations faisant problème à leurs yeux. L'énumération qui suit vise à préserver cette diversité tout en restant relativement condensée.

Pour beaucoup, la **difficulté à évaluer le problème** est un problème... avec un **manque de culture de la société** sur les produits phytosanitaires, pour certains, et un **paradoxe de la protection**.

« Il faut se protéger et, quand l'on se protège, on alarme le voisinage » ; « les promeneurs entrent dans les parcelles sans respecter les délais de réentrée ».

Pour certains, la **santé publique et la qualité de vie se dégradent**, avec des impacts immédiats et différés.

Sont également évoqués l'impact sur la vie des sols et un appauvrissement de la biodiversité– qui peut conduire à des baisses de rendement à terme – ainsi qu'un impact sur la **qualité des eaux**.

Pour certains, l'artificialisation et le risque que **la terre échappe aux agriculteurs**, sont des problèmes prégnants.

« Le problème du Cœur d'Hérault, ce n'est pas les pesticides, c'est le béton : il est plus facile de récupérer une terre polluée par les pesticides que de rattraper une parcelle artificialisée ».

D'autres évoquent comme un problème le prix des **alternatives qui coutent plus cher** et impliquent plus de risque.

Ceci renvoie pour certains à une **vision stratégique** du développement économique **inadaptée et problématique**. Celle-ci est pour certains reliée à une perspective sur l'Homme et la nature, qui tient à un problème de formation. Celle-ci débouche sur la **monoculture**, qui favorise les pestes. Elle s'inscrit dans une **mondialisation**, cassant les prix, et se conjuguent avec les **effets du marché unique** européen (**contrebande** et d'inégalité de traitement).

Le **caractère passionnel, la conflictualité** et l'intensité des enjeux pour chacun sont des problèmes pour certains, avec la **souffrance du monde agricole**.

« La forte blessure d'être perçus comme des pollueurs ou des empoisonneurs ».

D'autres évoquent la **perte de maîtrise de leur destin par les agriculteurs**, qui deviennent trop tributaires du politique et de la réglementation.

La **vision de l'agriculture par les élus est également présentée comme un problème**, qui peut être tronquée par leur proximité ou leur éloignement, et l'**absence de portage politique** et de pensée à long terme.

« Comment faire pour que les élus s'emparent de la question ? »

A celle-ci répond la **difficulté à poser le problème** dans le territoire, qui tient pour certains à une absence d'écoute par les élus, d'autres à une forme d'omerta.

Pour d'autres, la **valorisation territoriale est insuffisante** : le Cœur d'Hérault ne sait pas communiquer sur lui-même et ses productions.

Le **rôle des médias** et les problèmes de **méconnaissance** et de fiabilité de l'information sont également évoqués :

« Les gens font plus confiance au journaliste qu'au voisin ».

Certains y ajoutent l'idéologie décrochée des réalités pratiques.

« Cela n'a pas de sens dire que l'on va réduire les fongicides de 50%, tout dépend de la météo ».

D'autres font état d'un **problème de communication entre agriculteurs et nouveaux arrivants**, focalisé sur les impacts de l'agriculture et la relation à la nature, avec un problème de **respect mutuel**. Pour certains, l'absence de **diagnostic partagé est également un problème**. D'autres évoquent en sus une **société qui se ferme** de plus en plus et des gens qui se parlent de moins en moins.

Beaucoup évoquent des problèmes de gestion, dans la sphère quotidienne et dans les politiques publiques.

- La **difficulté à gérer cette question au quotidien** pour un particulier.
- La **difficulté à évaluer** les politiques publiques sur la question.
- **Des décisions qui ne sont pas prises au bon niveau**, celui du territoire et du temps de la discussion, avec une trop forte présence des syndicats.

Les limites techniques sont également fréquemment décrites comme un problème.

« Nous serons toujours obligés de vivre avec les pesticides » et les sociétés qui ne font plus de recherche.

D'un point de vue économique, le prix du bio est pour certains un problème, qui risque de nuire à son développement.

Pour d'autres, c'est la difficulté du changement, à tous niveaux, qui fait problème. En particulier, l'appartenance au groupe et son poids peuvent constituer un frein au changement. Au plan institutionnel, la **difficulté à concevoir un accompagnement au changement est un sujet**, avec un problème de formation des agriculteurs et de leurs conseillers. Par ailleurs, enfin, un problème est que l'on ne sait pas **où définir et mettre en œuvre les réponses** : sur quels documents les traduire ? Document d'urbanisme ? Charte ?

PROBLEMES DES PROBLEMES

Quand la question leur a été posée, les personnes auditées ont évoqué plusieurs visions du cœur stratégique du problème :

- La **dangerosité intrinsèque** des produits phytosanitaires et l'acceptabilité.
- La **dispersion de l'habitat**, qui rend difficile la détermination de zones avec pesticides et de zones sans pesticides.
- L'économie, avec pour certains, **une trajectoire économique de l'agriculture** qui l'a emmenée trop loin et **a dégradé son image**, voire le système capitaliste.
- Pour d'autres, c'est politique et la façon de poser le problème : **absence de constat partagé sur la nature du problème, absence de volonté politique, biais idéologique sur la question.**
- Pour certains, c'est **la difficulté de l'adaptation des pratiques**, avec **le poids du regard de la profession**, le manque d'accompagnement et/ou le risque financier de la période de transition.
- Pour d'autres, c'est **l'image de l'agriculture véhiculée par les médias** et son impact sur la réglementation.
- C'est la **nature passionnelle du sujet** et les doutes sur la sincérité, **qui empêchent la communication.**
- Le déficit ou **l'orientation de l'information**, avec un manque de sensibilisation au risque pour certains, une ignorance des réalités rurales pour d'autres et **la difficulté à communiquer ensemble autour de cette question.**
- Pour certains, des **décisions qui descendent** dans une situation où les mondes sociaux ne se parlent pas.
- Le **manque d'un dispositif expérimental pour parler** de ces questions et se rencontrer autour d'un projet de territoire.
- Que **l'on attende de l'Etat le dialogue qui devrait être organisé au niveau du territoire.**

DIAGNOSTIC DE L'ACTION ENGAGEE

ACTEURS ACTIFS

Au jour le jour et à long terme, une adaptation de l'agriculture.

Pour certains, il y a peu d'acteurs actifs. D'autres évoquent, une adaptation des agriculteurs qui peut paradoxalement alerter les voisins. Certains, par exemple, préviennent leurs voisins des traitements, ce qui a comme effet collatéral de faire prendre conscience de leur existence,

Dans le même temps, il ressort que les agriculteurs gèrent l'exposition, par la qualité des pratiques et une adaptation progressive du matériel, mesures de protection (tenues, cabines pressurisées, plantation de haies) qui peuvent paradoxalement alerter les voisins.

Dans la variété des comportements, certains décrivent surtout **une adaptation générale des viticulteurs** : qui, lorsqu'ils restent dans le village, font en sorte de ne pas gêner les voisins (allumage du tracteur au dernier moment, mélange des produits phytosanitaires en dehors du village).

Du point de vue institutionnel, l'action de la profession structurée et des syndicats est décrite comme difficile à évaluer. Pour certains, la viticulture a pris du retard sur la question du fait du morcellement des exploitations et de plus faibles capacités d'investissement. L'action de la Chambre d'Agriculture est néanmoins évoquée et accompagne la profession pour répondre à une obligation de certification environnementale en 2030

Certains agriculteurs sont actifs par de la diversification : une dynamique est par exemple en train de se mettre en place autour de la culture de la grenade, qui ne nécessite aucun traitement, a une forte valeur ajoutée et peut trouver un débouché à Montpellier.

Des stratégies de réduction de l'emploi variées, mais dont les effets sont difficiles à évaluer.

Pour certains, il est difficile de faire état de grands programmes de diminution de l'emploi des produits phytosanitaires. Le programme Ecophyto est en particulier évoqué et décrit comme un échec ; certains soulignent son orientation vers la technique plutôt que vers l'aspect socioculturel.

Nombre de collectivités et des viticulteurs engagent cependant de leur côté des démarches de réduction ou de suppression (MAEC, passage en bio, confusion sexuelle, plantation de haies, couverts végétaux, avec le soutien des coopératives). L'AOC vins du Languedoc est également engagée sur la réduction des herbicides, en lien avec l'Agence de l'eau, avec en vue un fort effet de levier.

L'évaluation de ces stratégies reste difficile : la constitution de stocks en anticipation d'une interdiction (glyphosate) rendant aléatoire l'évaluation des volumes réellement employés. Certains évoquent cependant des résultats positifs observables sur la quantité de gibier.

D'autres notent que les solutions pouvant réduire l'utilisation (en particulier le matériel) peuvent avoir un coût non-négligeable qui est aussi un frein.

Sensibilisation, action de l'Etat et recherche.

Certains ont fait état d'actions institutionnelles de sensibilisation des agriculteurs (Mutualité Sociale Agricole (MSA), Chambre d'Agriculture) avec des évaluations mitigées de leur efficacité. Dans l'autre sens, des initiatives individuelles pour s'informer auprès des viticulteurs ou pour les informer ont été assez mal perçues par la profession.

« On a peut-être progressé dans la maîtrise du produit, avec des consommations moins fortes à l'hectare. Pourtant, pour la santé de l'utilisateur, je vois des tas de gens qui ne font pas attention. »

Des actions sont également conduites autour de la périnatalité (informations aux parents, commission des 1000 premiers jours).

Dans le champ d'action des pouvoirs publics, et en particulier de la réglementation, certains jugent faible la pression exercée, alors que d'autres l'estiment peu adaptée ou contradictoire (lutte contre le mitage, contrebande, etc.)

Au sein des services de l'Etat, la DRAAF est remarquée. Elle conduit des diagnostics de territoire, de l'animation et des projets comme l'audit.

D'autres évoquent la décision de séparation du conseil et de la vente, ou la fin de l'autorisation de mise sur le marché de certains produits phytosanitaires. De ce point de vue, celles-ci finiront inexorablement par payer. Le Certiphyto est également souvent évoqué et a eu pour certains un vrai effet de changement.

Dans le champ de la recherche, des actions de « dépassement du mur technique » sont évoquées. Celles-ci ne solutionnent cependant pas encore la question. Parmi celles-ci sont signalées les expérimentations des viticulteurs, les industries, l'INRA, le GISCOP 84, l'IRSTEA (programme trajectoires), le SAGE Hérault, les services de l'Etat qui produisent de la donnée.

De façon plus générale, la recherche agronomique est active sur la question (confusion sexuelle, recherche de substituts, adaptation des vins). Certaines personnes auditées déplorent cependant l'affectation des moyens de recherche à des champs comme le numérique, plus que sur l'agriculture ou le bio à proprement dit. D'autres regrettent l'ouverture de pistes en génie génétique.

Les stratégies d'éloignement (ZNT, lotissements agricoles).

Les élus locaux et les collectivités, avec le SCOT et les commissions d'urbanismes sont très fréquemment évoqués, en particulier par leur action dans l'organisation du territoire... Il est de leur ressort, pour certains audités, de définir des règles sur les ZNT et des zones réservées à l'agriculture, et ce parfois de façon plus restrictive que l'Etat. Dans le même registre, les PLU créent pour certains les conditions du conflit d'autant que les commissions sont parfois décrites comme peu sensibles aux enjeux agricoles.

Dans le prolongement de ces actions, des initiatives de lotissement agricoles dans la région sont parfois évoquées. Certains remarquent que les exploitants font cependant beaucoup plus attention dans l'habitat traditionnel.

Pour beaucoup, le législateur, l'Etat et l'Europe sont actifs, avec la loi sur les Zones de non-traitement (ZNT). Celle-ci est pour certains une bonne idée... sans suite. Ils soulignent qu'elle a laissé les collectivités face à la question, avec un risque de tension ou de « neutralisation » des différentes demandes.

Pour d'autres, une action de l'Etat sur les ZNT pourrait avoir pour conséquence d'obliger 30 à 50% des parcelles à passer en bio. Une question est posée également sur leur efficacité et leurs modalités de définition (par exemple à proximité des cours d'eau).

Le dialogue (charte départementale, Sydel, Audit), des espoirs et peu de résultats visibles.

Le dialogue est un des enjeux les plus fréquemment évoqué dans un contexte social qui ne le rend pas aisé. De façon générale, les réseaux sociaux ont été souvent signalés comme des « acteurs négatifs », ne facilitant pas les relations sociales.

Certains remarquent que les réunions organisées pour faire passer un message au public autour de l'agriculture sont peu suivies. Le Covid cependant a été pour certains un moyen de renforcer la relation de confiance aux agriculteurs.

Sur un plan plus institutionnel, l'obligation nationale de mettre en place localement une charte d'engagement sur les produits phytosanitaires agricoles a été évoquée. Cette obligation a été renouvelée en décembre 2019. Dans cette perspective, la Chambre d'agriculture a porté la construction et la rédaction de cette charte. Elle a pour cela associé la profession, les représentants des riverains et les élus pour que chacun ait connaissance de l'intérêt de l'autre.

Certains ont également évoqué le Sydel du Pays Cœur d'Hérault, actif dans le champ du co-développement, en particulier par son contrat local de santé. L'audit, un premier pas vers la rencontre, jugée positivement par certains, suscitant la curiosité et l'inquiétude pour d'autres.

Le bio et le HVE, réponse naturelle à plusieurs dimensions ?

Pour certains, le passage en bio ou en HVE apparaît comme une réponse naturelle. Le changement est souvent décrit comme difficile, ne pouvant être imposé en l'absence de solutions techniques, nécessitant des marges d'adaptation face au risque financier et une qualité de l'écosystème... se heurtant pour certains à un réel verrouillage culturel.

Cette option répond pour certains aux enjeux de moindre exposition des personnes, de maintien de la biodiversité, d'amélioration de la vie du sol, de valorisation économique. Beaucoup notent que le passage en bio ne dispense pas de traiter et de devoir gérer l'exposition.

Beaucoup remarquent que le bio apporte une assurance pour la qualité relationnelle, qui permet de revenir à une discussion sur la qualité du vin...

« Un vigneron qui passe en bio, les gens ne l'em..... plus »

Cependant, une fréquence des traitements plus élevée, une plus grande insécurité face aux ravageurs, un risque d'exposition à un scandale (cuivre) posent question. D'autres remarquent que, bio ou conventionnelle, personne ne se sait distinguer la nature de la viticulture dans l'espace.

Pour beaucoup, c'est la définition de la qualité qui est en jeu – et qui dépend aussi de la relation au client : en bio et non bio chacun aura l'impression de défendre son point de vue sur la qualité.

Actions de la filière.

L'adaptation est souvent décrite comme un mouvement de fond de la filière (AOC, metteurs en marché, coopératives, labels). Le sujet est également de plus en plus abordé dans la formation agricole. Dans le même temps, un accompagnement est disponible pour aborder une transition, en particulier celui de la Chambre d'agriculture (réduction d'intrants et d'herbicide, optimisation, couverts végétaux).

Des actions d'incitation sont également évoquées : subventions, aides à la conversion, GI2E, programmes de soutien pour l'achat d'appareils ; mais pour certains trop techniques et lourdes administrativement.

Pour certains cependant, l'éco-transformation reste surtout une préoccupation de façade, du fait d'intérêts antinomiques, et ne fonctionne pas. D'autres évoquent l'inertie de la PAC qui pousse à viser l'export. A ceci s'ajoute un syndicalisme agricole qui pour certains intervient le plus souvent pour repousser les adaptations ... tout en commençant à s'y engager. Un mouvement s'amorce cependant : des manifestations (Salon Millésime bio) et des essais de circuits courts sont évoqués mais sans accord entre les agriculteurs et les enseignes.

La Région, le Département et la promotion du territoire.

Pour certains, le Département a peu de prérogatives pour conduire ou accompagner les acteurs locaux. L'action du Département, par contre, dans la promotion de certains territoires (département, Salagou) est jugée assez positivement, mais le lien n'est pas fait entre exposition et tourisme, par exemple, sur les brochures du conseil départemental sur le VTT.

Des sentiers de randonnée dans le département (sentier oeno-rando), ont été créés. En parallèle, certains déplorent que personne ne communique sur la haute qualité des eaux du Salagou.

Certains remarquent les engagements forts de la Région en termes de budget, avec l'UE (MAE) pour aider à utiliser moins d'herbicide et investir, en lien avec une politique régionale : de préservation de la ressource en eau, une communication sur l'achat local ; et un soutien à l'éducation à l'environnement) ; ils ajoutent parfois que, à part cette dernière, les autres acteurs sont plutôt dans l'organisation de discussions peu utiles. Pour d'autres, les départements et régions sont des financeurs mais relativement peu impliqués.

Une action des associations qui fait débat.

La question de l'activité du tissu associatif soulève une diversité de points de vue : actif pour certains, relativement atone pour d'autres. Sont dans le premier cas remarquées des actions :

- De réflexion sur la santé du sol, portée par certaines associations (Colibris, Nature & Progrès) et des viticulteurs... et de sensibilisation à l'environnement, débats et conférences (Demain la Terre).
- De nettoyage de la campagne et de préservation du paysage et des ruisseaux ;
- D'éco-transformation et de compostage (Terre en partage) ;
- De labellisation des pratiques agricoles (Nature et Progrès) et de valorisation des produits phytosanitaires, avec pour certains une approche perçue comme trop stricte ;
- D'alerte sur les produits phytosanitaires (Phytovictimes) ;

- D'actions sur l'alimentation, sans qu'elles soient bien identifiées.

Les chasseurs sont également évoqués pour leur contribution à l'observation et à la réflexion en commun sur la préservation de la nature.

Certains évoquent l'action de certains militants écologistes qu'ils décrivent comme moralement particulièrement violente, sans que ceux-ci forcément assument le retour de violence qu'elle suscite.

Le consommateur et l'environnement macro.

Pour beaucoup, le consommateur est dans son acte de consommation, l'acteur actif par excellence : il n'est pas possible de lutter contre le marché. Pourtant, un produit de meilleure qualité coûte plus cher et pour certains, le courage politique d'affronter la contradiction entre le producteur et le consommateur n'y est pas.

Sur la question de la relation agriculture/société, certains remarquent que les boutiques paysannes et le marché de producteurs génèrent du lien entre activité agricole et habitants. Des organismes, comme coop de France et le CIDVL sont actifs au niveau national pour porter ces questions.

ORGANISATION DU SYSTÈME D'ACTEURS ACTIFS.

Une partie des personnes rencontrées décrivent un système avec de nombreux acteurs actifs. D'autres évoquent un système bruyant marqué par l'absence de volonté et l'indifférence, secoué par quelques conflits de voisinage

Une autre partie à la vision d'une adaptation qui pèse sur des acteurs isolés (Sydel, associations, agriculteurs).

Pour d'autres encore, les réponses se construisent dans l'interaction entre deux niveaux stratégiques ;

- Niveau national et européen/individuel et local ; dans l'interaction entre la profession et le législateur ; entre l'électeur et l' élu ; entre le producteur et le client final, etc.
- Entre la profession et le législateur, qui a fait disparaître les produits phytosanitaires les plus toxiques : la strate intermédiaire du PCH pour certains n'a pas de grosses marges de manœuvre.
- Des initiatives bilatérales habitants/agriculteurs, qui fonctionnent bien, sans faire de bruit et que l'on puisse avoir de vision globale.

Une réelle difficulté à agir ensemble et faire système...

Si quelques personnes auditées évoquent un territoire où les acteurs se rencontrent beaucoup :

« C'est un territoire où l'on n'est pas seul, mais où le faire ensemble est plus compliqué. »

D'autres décrivent un système marqué par l'individualisme, avec une grande solitude ponctuée de relations commerciales. Pour beaucoup, le système est un assemblage d'acteurs agissant isolément... Certains remarquent que les gens ont perdu l'habitude de se parler, dans un fonctionnement social devenu très individuel et dématérialisé.

Ceci donne lieu à une action en silos et en couches, avec, pour certains, un vrai manque de « mise en musique », de travail en commun et capacité de prise de décision partagée.

« On finance des études mais pas d'animation et de rencontre ».

Le système bute en outre sur une forme d'opposition entre la prise en charge de la qualité économique et celle de la qualité sanitaire.

...mais des synergies émergentes.

Certains remarquent cependant des synergies émergentes :

- Associations, chasseurs et viticulteurs agissent parfois ensemble (nettoyage de la campagne),
- Certains estiment que, sur les pesticides, l'action est plutôt interne à la profession, entre viticulteurs ;

- D'autres évoquent une adaptation qui se fait à bas bruit entre viticulteurs et entre associations.
- Et pour d'autres, le système fonctionne sur l'improvisation et la solidarité entre associations.

Il est également rappelé que la Chambre d'Agriculture et l'Etat animaient antérieurement un outil de dialogue et de gouvernance, le groupe de travail urbanisme et agriculture de l'Hérault.

D'autres décrivent plutôt un système Sydel/Conseil de Développement/Commission Santé, fonctionnant entouré d'acteurs isolés... mais où l'action est compliquée, faute de leadership sur la question.

« Il faut qu'un élu fort prenne le drapeau, (...), et dise on met ça au cœur du territoire ».

EVALUATION DE LA PRISE EN CHARGE EFFECTIVE

Une partie des audités remarque qu'il est difficile d'accéder à une vue d'ensemble permettant d'évaluer la prise en charge.

Pour certains, des actions sont le signe d'une prise en charge très positive qui commence :

- Celles de la MSA,
- De la Chambre d'Agriculture,
- La réglementation,
- Le lancement de l'audit patrimonial,
- L'activité de la Commission Santé.
- Etc.

En particulier, pour certains, la mise en relation entre habitants du territoire (par exemple sur les journées de nettoyage) est prise en charge, doublée d'une situation sur les pesticides qui s'améliore.

Mais pour beaucoup, le système ne produit pas de prise en charge de la question du commun, ni de celles de l'exposition, de l'impact et de la résilience. Il ne permet également pas, pour beaucoup, de produire de l'action.

« C'est une épine dans le pied du territoire. On essaye d'avancer sans y penser et on ne soigne pas le mal. »

« Le tout ce n'est pas d'en parler. A un moment il faut décider ».

PROSPECTIVE

HORIZONS TEMPORELS ET SPATIAUX

Il n'est pour certains pas possible de fixer un horizon temporel. Pour ceux qui le peuvent, trois paliers sont fréquemment évoqués : 2/3 ans (le temps d'une conversion en bio) : 5/15 ans (délai pour des conversions en nombre/évolutions techniques ; 20/30 ans, voire deux générations (changement climatique/changement de culture).

En termes spatiaux, les enjeux se joueront pour beaucoup à une échelle locale : celle des communes, des intercommunalités, du bassin viticole, des bassins versants et, souvent, du Cœur d'Hérault.

Pour d'autres, l'échelle de référence est davantage départementale ou régionale, voire nationale et européenne (réglementation). Une partie des audités envisagent par ailleurs une problématique devenue mondiale.

Pour beaucoup, cependant, les enjeux ne peuvent s'envisager que se jouant **simultanément** à plusieurs échelles : mondiale, nationale et territoriale.

SCENARII ENVISAGES

Scénario tendanciel : une lente adaptation.

Il est pour certains difficile d'imaginer un scénario tendanciel.

D'aucuns envisagent un scénario tendanciel négatif (mondialisation non maîtrisée, effondrement global, développement des cancers, réglementation étouffant l'initiative).

Beaucoup cependant évoquent une évolution lente, vers une prise de conscience, imposée ou progressive et une adaptation conjointe des agriculteurs et des autres acteurs de la société ;

Certains pressentent une transformation progressive de l'agriculture, avec une implication croissante des viticulteurs, une réduction des produits phytosanitaires phytos.

Une partie des personnes rencontrées imaginent le développement d'un modèle de viticulture paysanne, à côté d'une production conventionnelle, jusqu'à pour certains, la concurrencer très sérieusement.

Scénario négatif : pour beaucoup, la crainte d'une disparition ou d'une disqualification de l'agriculture.

Si, pour certains, un scénario noir est difficilement envisageable, pour d'autres, il est celui d'une impasse stratégique et technique qui amène la situation à dégénérer en conflit.

« Que malgré les efforts consentis, l'on n'arrive pas à trouver la solution ».

Il est également envisagé que l'économie prenne le pas sur toute autre considération dans l'espace commun. Une fraction des audités craint, elle, la multiplication d'incidents climatiques, qui pourraient faire perdre l'attrait pour des démarches en bio et/ou un scénario d'augmentation de l'usage des pesticides, voire un effondrement du système.

Certains craignent que, faute de portage politique, on ne fasse rien, ni projet alimentaire territorial, ni défense de l'agriculture, que la qualité de l'eau se dégrade et que le marché soit inondé de produits phytosanitaires moins chers venus de l'extérieur. Beaucoup anticipent, au-delà, une transformation incontrôlée de l'agriculture, entre la masse et l'élite, voire sa disparition :

« Plus de phyto, les cultures deviennent de moins en moins rentables et on ne produit plus ».

Pour d'autres, enfin, le scénario noir serait que l'action se fasse sous la contrainte...

Scénario positif : une variété de scénarii positifs.

Pour certains, le scénario positif et la tendance se confondent, les autres imaginent :

- Une diminution de l'usage des produits phytosanitaires ;
- Et pour certains, une réglementation plus contraignante, qui ferait gagner du temps.
- Et/ou une stratégie construite en commun et passant par un Plan Alimentaire Territorial ambitieux.
- Et/ou une prise de conscience collective et un acte de courage des élus pour porter la question.
- Et/ou une valorisation de l'image du territoire comme poumon vert, qui permettrait de vendre le vin à 7 euros.
- Et/ou l'amélioration du lien agriculture/société et des relations de voisinage.

« Qu'il n'y ait plus de média et que les relations de confiance se fasse directement »

- Et/ou d'arriver à un partage serein de l'espace (avec par exemple 3 zones, avec pesticides, bio ou mixte, habitat.

Un certain nombre imagine, enfin, une évolution en même temps de tout l'écosystème agricole : PAC, meilleure valorisation, coadaptation des agriculteurs et des riverains.

ENJEUX

Face à cet exercice de prospective, les audités évoquent un complexe d'enjeux : santé, qualité de l'environnement, paysage, esprit des lieux, ambiance, vitalité économique et qualité de vie dans les villages, qualité des sols, valorisation du territoire et de ses produits, revenu des agriculteurs, etc. Quelques-uns soulignent également un enjeu de définition du risque : qui de l'industrie, de l'agriculteur ou de l'Etat sera en mesure de définir la dangerosité ?

Un enjeu d'évolution des pratiques des agriculteurs est également évoqué. Celui-ci rejoint un enjeu générationnel, et d'accompagnement afin d'y arriver.

L'information, la prise de conscience et la mobilisation des acteurs locaux.

« L'enjeu, c'est la perception du patrimoine commun, du terroir. Est-ce qu'on en fait quelque chose de vertueux économiquement et humainement. ».

Certains évoquent également l'évolution de la réglementation (interdiction, orientation de la PAC) et l'attitude des financeurs (banques, institutions).

Il est à noter que beaucoup évoquent l'enjeu d'un dialogue multi-acteurs et d'un mode de décision et de gouvernance pour que la décision revienne dans le territoire.

MENACES

Certains ne perçoivent pas de menaces. D'autres évoquent le risque d'une crise de l'information avec une perte de confiance dans la parole de l'Etat. De plus, une partie des personnes rencontrées craignent le déploiement d'une réponse réglementaire et descendante.

D'autres évoquent des menaces sociales et politiques : appel au boycott sur les réseaux sociaux, pression des idéalistes, fragilité du Conseil de Développement porté par des volontaires, risque d'une situation clivante.

Dans certains cas, la principale menace est la difficulté du changement. Pour d'autres, la force des intérêts financiers et le risque de lobbying de l'industrie phytopharmaceutique sont une menace.

Dans le registre des menaces, là aussi certains craignent l'apparition d'une agriculture à deux niveaux. Est envisagée également une situation où les enjeux économiques (diminution du prix du vin, crise financière, réaction post-Covid) poussent les producteurs à utiliser encore plus de produits phytosanitaires. Le réchauffement climatique, les aléas climatiques répétitifs et le manque d'eau sont également présentés comme des menaces.

ATOUPS

Pour certains, il n'y a pas d'atouts. D'autres évoquent la transversalité de la question et la sensibilité croissante à celle-ci.

La richesse patrimoniale et humaine du territoire est souvent mise en avant, avec ses conditions agro-climatiques, sa population croissante, son potentiel d'irrigation, ses savoir-faire, une certaine solidarité, une mobilisation des acteurs locaux (Etats Généraux de l'Agriculture et de l'Alimentation Durable), etc. Mais aussi :

- La sensibilité, l'intelligence et la formation de la génération montante ;
- L'amour des élus locaux pour leur territoire.
- La crise sanitaire et le confinement, qui renforcent les solidarités existantes et le « désir d'agriculture ».
- Les viticulteurs, avec des démarches de qualité, le soutien des organismes et syndicats.
- ... et l'évolution du marché et ses nouvelles demandes pour une qualité environnementale avec une tendance aux locavores.
- Avec des innovations techniques qui se multiplient et l'écosystème d'aide publiques.

La démarche d'audit est perçue par certains comme un atout.

PROPOSITIONS D'ACTION

EXIGENCES QUALITES

Les personnes auditées proposent de veiller au respect des exigences Qualité suivantes :

- Agir en multi-acteurs à tous les niveaux en même temps...
- Dans la réalité des problèmes et qu'il n'y ait pas de perdant.
- Ne pas être alarmiste ni braquer les gens.
- Pour beaucoup, il faut également agir avec bienveillance, douceur et respect, en respectant l'identité et la liberté de de chacun, sans donner de leçons.
- Il ne faut pas apporter plus de contraintes.
- Et ne pas demander de changement sans solutions techniques.
- Tenir compte des spécificités du territoire : nous ne pouvons pas tout faire aujourd'hui.

Pour certains, il est important que la profession agricole soit engagée, motrice et associée (urbanisme), en sortant, pour certains, des jeux syndicaux. Il importe également d'éviter les doublons entre les différentes offres de services (Chambre d'Agriculture/Communautés de Communes).

OBJECTIFS.

Les objectifs suivants sont proposés par les personnes auditées :

- **La santé des Hommes et du vivant**, le bien-être physique et moral, la création d'emploi.
- **Réduire l'exposition** pour éviter des malformations, des maladies chroniques et agir sur différents indicateurs de santé.
- **Réduire l'impact sur les milieux naturels** et protéger au maximum l'environnement et la vie des sols.
- Pour beaucoup, **diminuer voire supprimer l'utilisation des produits** phytosanitaires.
- Et pour certains un **changement généralisé de pratique à l'horizon 2030**, appuyé un objectif d'une généralisation des MAE, le développement de l'irrigation.
- **Desserrer la pression médiatique** et **valoriser l'image de l'agriculture** et du territoire.
- **Intégrer l'agriculture dans le projet de territoire** et les documents d'urbanisme comme une composante à part entière et pas une variable d'ajustement...
- **Assurer la pérennité des exploitations**, maintenir le revenu et recomposer un territoire avec différents modes d'habitation.
- **Reconstruire une culture commune** qui permette d'aller vers l'action.
- Et **atteindre des effets de seuil visibles** sur une (petite) zone territoriale.

Certaines propositions sont à la jonction entre des objectifs et des gammes d'action :

- Disposer d'un diagnostic et de **dispositifs de suivi de l'exposition**.
- Définir des **objectifs en termes de recherche**.
- Se connaître et **co-produire de la connaissance** entre habitants.

GAMMES D'ACTION

Pour atteindre ces objectifs, un vaste panel de gammes d'action est proposé par les personnes rencontrées :

- Des **réflexions conceptuelles**, sur le référentiel bio (y intégrer le carbone et l'usage de l'eau) et la notion de propriété.
- La **recherche « traditionnelle »**, sur les produits phytosanitaires, les pratiques, les méthodes d'observation, les variétés résistantes ainsi que sur les aspects économiques et sociaux.
- La **recherche coopérative**.

« Il faudrait travailler sur les données disponibles et coconstruire avec les acteurs de nouvelles questions de recherche. Avec les viticulteurs et les riverains, par exemple, qu'est-ce que voudrait savoir les riverains sur leur exposition ? que voudraient savoir les viticulteurs pour changer leur pratique ? »

- **Des réflexions stratégiques** avec les agriculteurs sur la façon d'aborder le problème, appuyé par un benchmark porté par la Chambre.
- De **l'accompagnement et du soutien** vers une évolution des pratiques (méthodes, valorisation du local et au bio, priorité sur les marchés, sécurisation financière des transitions, réflexion sur la tradition, accès à l'eau, aide à l'installation, stratégies sur les friches et la polyculture, accompagnement du pouvoir d'achat des client locaux)
- De la **communication** (sur les projets du territoire, sur l'agriculture, les produits phytosanitaires, les risques et les pratiques, la consommation locale).
- **Travailler l'identité** du territoire, en suivre la qualité environnementale et en faire un atout de communication.
- De la **formation** (professionnelle, action d'éducation à l'environnement).
- Des **actions de l'Etat** : réglementation (indispensable pour les uns, infantilissante et peu efficace pour d'autres) contrôle (de la contrebande), taxes (sur les produits phytosanitaires, transfert des taxes sur le gasoil vers le glyphosate), plans d'actions et appels à projet.
- De la **médiation locale** et l'animation de communication directe entre les gens et/ou débat public.

- Construire une **communication de proximité**, plus interactive, pour que chacun soit informé par ses voisins sur ce qui le concerne.
- La construction d'un **projet de territoire**.
- Des processus mettant en relation agriculteurs, consommateurs et enseignes, la Chambre et la MSA.
- La prise en charge est à construire **en multi-acteurs**, par la discussion et le co-pilotage d'actions et de **stratégies concertées** au niveau local.
- Mobiliser des personnes médiatrices pour **faciliter** les processus en respectant le point de vue de chacun.
- Ces stratégies peuvent se prolonger par l'élaboration **d'instances de concertation et d'action propres au territoire** et nécessitent pour certains un portage franc par les élus locaux.

Stratégies communales et collectivités locales.

Parmi les gammes d'action proposées, un certain nombre relèvent directement, pour les personnes auditées de la responsabilité des collectivités locales.

- **Intégrer l'agriculture dans le projet de territoire** et l'urbanisme comme une composante à part entière.
- **Construire des distanciations et des protections** (haies, zones de biodiversité) localement et capitaliser sur l'expérience.
- **Fusionner les trois offices de tourisme** du territoire du Sydel en un seul pour travailler l'image du territoire.
- **Embaucher un animateur** chargé de promotion du bio (Sydel).
- **Investir** : acheter des friches, construire des halles, structurer une filière demi-gros, construire des aires de lavages (par cc).
- **Participer financièrement au risque** des agriculteurs en transition.
- Investir voire préempter dans l'achat et la **gestion de foncier pour favoriser des installations** en bio.
- Passer des **conventions avec les grandes enseignes** pour le bio local.
- Créer un réseau **d'eau brute** partagé.
- Se saisir de la question **et porter les sujets**, assurer de la médiation locale, voire mobiliser un **tiers de confiance**.

MODE D'ACTION ENSEMBLE

Si, pour certains, un mode d'action ensemble n'est pas nécessaire ou envisageable, un grand nombre de personnes rencontrées en appellent un de leurs vœux, de forme variable, **pour aborder les vrais sujets, déployer de l'intelligence collective** et arriver à **des prises de décision**.

« Les budgets, il y en a plus, si on ne fait pas de l'intelligence collective, on n'y arrivera ».

« Le collaboratif renforce la robustesse du processus (...) si on veut que les acteurs s'engagent, on n'a pas d'autre choix que de collaborer »

Certains soulignent « l'importance du casting » : il est nécessaire de réunir des acteurs prêts à s'investir franchement et sans faux semblants. Il est également rappelé la nécessité d'établir des règles du jeu permettant de décider clairement des orientations.

Un point de vigilance est un sous-groupe pour les agriculteurs, dans l'intimité de la profession (échanges sur les produits phytosanitaires, enjeux fonciers).

Pour certains, ce mode d'action ensemble pourrait prendre la forme d'un **projet de territoire** élaboré en commun.

Pour d'autres, celle d'un **observatoire**, qui pourrait être dédié à l'eau (avec une fonction de police de l'eau et de l'information) et/ou à la santé. Celui-ci pourrait être soutenu par de l'ingénierie.

Les personnes auditées évoquent les acteurs suivants comme possiblement concernés par un mode d'action ensemble :

- Viticulteurs, maraichers, éleveurs, commerçants ; professionnels, population ;
- Élus et collectivités ; Sydel, Conseil citoyen, Etat, Département, Région ;
- Chambre d'Agriculture, Coopératives, associations, structures porteuses de programmes agroenvironnementaux ; etc.

Différents points de vue s'expriment sur l'identification d'une structure coordinatrice ou facilitatrice :

- Pour certains, la **Chambre d'Agriculture** est l'acteur pivot.
- Pour d'autres, le **Département** peut porter la coordination de ce mode d'action ensemble.
- Pour beaucoup, le **Sydel** est l'acteur central, et à vocation à soutenir la construction de ce mode d'action ensemble, en s'appuyant sur les commissions (santé, agricole) et en visant la transversalité.

GRANDES ACTIONS STRUCTURANTES

Diverses grandes actions sont proposées au fil des audits :

- Construire des **plans territoriaux** (PAT, accords avec la grande distribution, préférence aux produits locaux de saison, territoire zéro chômeur de longue durée).
- Développer **une université de l'éco-transformation**.
- Un **concours de vins associant les produits locaux aux sites remarquables** ; mise en avant ce qui a été fait dans le territoire
- Des **conventions sur deux ans avec les coopératives** et la Communauté de Communes pour financer une partie du poste de certificateur (1/4 de temps plein par cave), avec l'appui de la Chambre pour la formation et la communication.
- Construire des actions de communication locales (**groupes WhatsApp** entre agriculteurs et voisins, **drapeaux vert ou rouge dans les vignes** pour prévenir des délais de réentrée, **visite des exploitations, explications aux nouveaux arrivants** sur le territoire, etc.) et des **engagements de proximité**.
- **Faciliter l'installation** de producteurs pouvant vendre localement.
- Des grandes **actions sur le foncier** :
 - Que **le SCOT** intègre un point explicite sur **l'adaptation aux pesticides** ;
 - Que les collectivités construisent un **système de protection des terres agricoles**.
- Construire **un contrat de transition écologique** entre les agriculteurs et la société.
- Définir une **politique d'action scientifique** et de **recherche au niveau territorial**,
- Avec la **co-construction d'un protocole de diagnostic** avec des citoyens, des agriculteurs et des chercheurs.

CHEMIN DE CHANGEMENT

Une diversité d'approches sont visibles quant aux modalités du chemin de changement.

Pour certains, il faut laisser faire, ou **attendre** que l'Europe s'en saisisse via la PAC. Pour d'autres, il faut commencer par **mobiliser** (caves coopératives, pour d'autres, outre le syndicalisme agricole, les communicants, les médias, les enseignants, grandes surfaces) et **sensibiliser**.

Certains estiment qu'il est nécessaire de commencer par **produire de la connaissance** ajustée au territoire, ce qui pourrait passer par le Sydel ou les coopératives.

Une partie des personnes rencontrée envisage plutôt de miser sur un **élément déclencheur**, comme l'audit pour poser la question, puis de poursuivre en constituant un **pool d'acteurs ambitieux** pour agir, avoir une ligne directrice nette, pour viser un progrès continu.

Pour certains, l'action doit commencer par des **événements locaux** (découverte, concertation, change de pratiques) puis se poursuivre par l'engagement d'un projet de territoire.

Un débat est perceptible quant à l'identification des acteurs devant porter le démarrage du processus :

Une partie des personnes auditées estime que le mouvement doit **partir des vigneron**s, avec pour certains l'appui des chasseurs.

Pour beaucoup, le mouvement doit **partir des collectivités**, en particulier les communautés de communes et le Sydel, en lien avec l'Etat :

« Si un sujet est reconnu comme d'intérêt général par une collectivité ça fera bouger le sous-préfet »

« Moi, j'aimerais que le premier étage cette année, ce soit la communauté de commune est de suite, le transférer au Sydel. La plus-value du Sydel, on comprendra les articulations... »

Il est souhaité qu'un **acteur offre de la coordination** et du support sur cette question ; le Sydel est souvent évoqué, la Chambre d'Agriculture l'est également par certains, en lien avec les trois communautés de communes.

« Qu'un acteur comme le Sydel et la Chambre mandatent des facilitateurs et s'occupent de cette question-là et décident de jeter un pavé dans la mare. ».

CRITERES PERSONNELS D'ÉVALUATION DE LA REUSSITE

Les critères personnels d'évaluation de la réussite proposés par les personnes auditées sont très divers :

- Beaucoup évoquent une baisse mesurable, soit de l'emploi, soit de l'exposition.
- Se promener dans la campagne en voyant moins d'épandage ni entendre les machines passer la nuit.
- Qu'il y ait plus de diversité dans les cultures et que la surface de maraichage et de verger se multiplie par deux ou trois en dix ans.
- « Que la proportion de revendeur et de producteurs locaux sur les marchés s'inverse, mais aussi que les enfants puissent aller sans inquiétude voir une exploitation. »
- Que la qualité du vin prime dans les préoccupations, plutôt que le niveau de pollution.
- Que le bio progresse, ou à tout le moins le HVE, jusqu'à 70% pour certains.
- Que la présente démarche aboutisse à un réel projet de territoire, avec un impact sur les pesticides.
- La biodiversité : une réussite superbe avec des sauterelles et des coccinelles dans les champs.
- Que l'on arrive à voter sur la question environnementale et la mesure du bien-être.
- Que les agriculteurs ne passent plus pour des pollueurs et soient moins interpellés, ou mis en cause par des reportages.
« Des reportages qui soient plus objectifs, ça pourrait être l'indicateur de réussite. »
- Pour certains, que les habitants arrivent à se parler et s'entendent.
- La culture : qu'une personne lambda dans la rue puisse avoir un socle minimal de connaissances sur les pesticides et leur impact sur la santé.
- Que les habitants soient en mesure de faire un choix sur leur alimentation.
- Qu'on arrive à anticiper les problèmes qui ressortiraient dans la mise en œuvre de nouvelles mesures.
- Que l'on arrive sur le territoire à un travail multi-acteurs.

Liste des personnes auditées

Les titres et qualités des personnes auditées sont ceux renseignés au moment de la réalisation de l'audit (décembre 2019 – août 2020).

1. M. **Jean-François SOTO**, Maire de Gignac / Premier Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault / Président du SYDEL / Conseiller Départemental de l'Hérault.
2. M **Jean-Noël MALAN**, Maire d'Olmet et Villecun / Vice-Président de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac en charge de l'agriculture / Eleveur.
3. M. **Michel SAINT PIERRE**, Maire d'Aumelas / Second Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault chargé des finances / Viticulteur.
4. M. **Sébastien FILLON**, Président de l'AOC Terrasses du Larzac / Viticulteur du domaine Le Clos du Serre à Saint Jean de la Blaquière.
5. Mme **Sophie GIRAUD**, Ecologue / Co-Présidente du Conseil de Développement du Cœur d'Hérault.
6. M. **Alain RAVAYROL**, Naturaliste, Ornithologue spécialiste des rapaces.
7. Mme. **Christelle GRAMAGLIA**, Chercheuse en sociologie - IRSTEA Montpellier.
8. M. **Laurent GARCIN**, Médecin généraliste à la retraite / Médecin Correspondant SAMU.
9. Mme **Brigitte NOUGAREDES**, Chargée de recherche à l'INRA - Labo innovation.
10. M. **Guy LASSALVY**, Cardiologue à la retraite / Président de la Commission Santé du SYDEL.
11. Mme **Stéphanie FAURE**, Animatrice agroenvironnementale à la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.
12. Mme **Vanessa MELINE**, Chargée de mission Agriculture - Communauté de Communes du Lodévois et Larzac (jusqu'au 1^{er} décembre 2019) - Coordinatrice du Syndicat AOP Terrasses du Larzac (au 1^{er} décembre 2019).
13. M. **Vincent SALIGNAC**, Responsable du Pôle « Aménagement du territoire » du SYDEL.
14. M. **Simon BARBERIO**, ARS Occitanie / Délégation Départementale de l'Hérault.
15. M. **Claude CARCELLER**, Maire de Montpeyroux / Troisième Vice-Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault chargé de la culture et des activités de pleine nature.
16. M. **François BOUDOU**, Président de la Cave coopérative de Montpeyroux Castelbarry / Viticulteur à Montpeyroux.
17. M. **Jack GAUFFRE**, Elu de la MSA sur le canton de Gignac / Viticulteur à Gignac.
18. M. **Richard CULLIE**, Président de la Cave coopérative de Cabrières L'Estabel / Viticulteur à Cabrières.

19. M. **Jean-Michel SAGNIER**, Président de la Cave coopérative "Tours et Terroirs" / Les Vignerons de la Vicomté.
20. Mme **Céline BROSSARD**, Chef de Pôle Agroenvironnement-territoire de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.
21. M. **Bruno LOQUET**, Chargé de projet Développement et Agroenvironnement, Syndicat AOC Languedoc.
22. M. **Serge VEZINHET**, ancien Administrateur de la Fédération des Chasseurs de l'Hérault / Ancien Président de l'Association communale de chasse de Gignac (25 ans, jusqu'en 2018).
23. M. **Pascal BENEZECH**, Président de l'Association communale de chasse de Gignac.
24. M. **Yann ABONNEAU**, Chargé de projets à la Direction de la Transition Écologique et Energétique de la Région Occitanie.
25. Mme. **Christine ARVOIS**, Coordinatrice médicale du Réseau de Périnatalité Occitanie.
26. Mme **Elise DULAC**, Chargée de mission Etudes et prospective à la DDTM34.
27. M. **David FOUHETY**, Amicale Laïque de Nébian.
28. M. **Manuel MOYANO**, Directeur du Lycée agricole de Gignac.
29. Mme **CLAIRE BERNADO**, Présidente de l'association Terre Contact.
30. M. **Sébastien VAISSADE**, Président de l'association « Une Agriculture au cœur du Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze » / Vigneron.